



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 19/01/2023

L'Etat et l'ANRU donnent le feu vert au projet de renouvellement urbain du secteur de la Caravelle dans le quartier AIRE 2029 à Villeneuve-La-Garenne

Un avis favorable a été délivré sur le projet porté par l'EPT Boucle Nord de Seine. Le projet sera soutenu par l'Etat jusqu'à 40 millions d'euros.

Le projet prévoit la réhabilitation de 564 logements dont 276 logements sociaux et le développement d'une mixité de l'habitat avec la construction de nouveaux logements sur les emprises libérées. 219 logements sociaux seront démolis et reconstitués ailleurs sur le territoire.

A terme, cette programmation urbaine devrait faire évoluer le quartier de 78% de logements sociaux vers 57%, marquant une réelle diversification sociale et fonctionnelle du site en vue d'une meilleure intégration avec le reste de la ville.

En outre, l'Etat s'engage à veiller aux enjeux de tranquillité publique, particulièrement prégnants sur ce territoire.

Les premières interventions porteront sur la résidentialisation des logements de CDC Habitat en lien avec la réalisation de l'allée Saint-Exupéry et le démarrage de l'aménagement de la frange du projet située en face au parc des Chanteraines.

Le coût d'investissement global du projet est estimé à 138 millions d'euros.

Le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

Lancé en 2014, il porte sur 9 projets dans les Hauts-de-Seine, dans 7 communes : Nanterre, Bagneux, Chatenay-Malabry, Colombes, Asnières-sur-Seine, Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne.

Le montant cumulé des concours financiers de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) validés sur le département des Hauts-de-Seine dans le cadre du NPNRU s'élève à ce jour à près de 335 M€ dont 214M€ en subventions de l'ANRU et 121M€ en prêts bonifiés délivrés par Action Logement, pour un coût total d'investissement estimé à plus 1,38 milliard d'euros.